

Renvoi au comité d'agriculture des observations présentées par le citoyen Lebruche et relatives à la suppression des étangs, en annexe de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'agriculture des observations présentées par le citoyen Lebruche et relatives à la suppression des étangs, en annexe de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 680;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31512\\_t1\\_0680\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31512_t1_0680_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

aussi productive après leur dessèchement qu'elle l'est sous la forme d'étangs; si on prend par exemple l'étang de Lindre qui est le plus vaste de ce canton, on pourra en peu de mois s'assurer du contraire. Cet étang contient à peu près 1.400 arpents, mesure de France, or, les meilleurs terres en blé du pays ne produisent pas 15 liv. l'arpent, et sur ce pied cela feroit 21.000 livres, or il y a des pêches de l'étang de Lindre qui ont produit plus de 40 000 écus, ce qui fait 40.000 livres pour chaque année, sans le bénéfice de la location pour les cultures d'avoine pendant l'année de repos.

Je ne parlerai pas des inconvénients qu'il y auroit à couper rapidement la chaussée comme on l'avoit indiqué, parce que cela a été senti, ni de la perte qui résulteroit pour tous les étangs où le poisson n'a séjourné qu'un an et qui ne seroit pas de vente : mais il est très certain que la destruction des étangs privera des cantons très étendus de la ressource d'un comestible très utile à la subsistance des hommes, surtout dans les moments où l'on se trouve privé du poisson salé venant de la mer. Je pourrois ajouter que dans le printemps où toute la nature semble se renouveler et où les maladies sont assez fréquentes est le temps de la pêche des étangs et vente de poisson; que la santé des hommes paroît alors demander que l'on consomme moins de viande et qu'on alterne cette nourriture avec des poissons et légumes; il reste encore un autre motif qui a paru concourir à prononcer la suppression des étangs c'est de rendre l'air plus salubre, on pourroit observer ici à l'égard du département de la Meurthe que les habitants qui bordent les marais de la Seille sont sujets à des fièvres occasionnées par la proximité des marais, mais que l'on n'a point observé les mêmes accidents dans le voisinage des étangs, et nommément dans le village de Tarquimpol situé dans un site au milieu de l'étang de Lindre et la raison sans doute c'est que les étangs nourris par des ruisseaux d'eau vive et dont les eaux ont une certaine profondeur n'occasionnent pas des exhalations malsaines, comme les étangs très plats qui ne sont que l'égout des eaux pluvieuses. Ces derniers, sujets à être remplis ou desséchés alternativement par les chaleurs, ou les pluies accidentelles, font naître de mauvaises exhalaisons qui s'élèvent des terrains marécageux, c'est donc par ce motif que les étangs de la Meurthe et de la Moselle fort profonds en eau sont moins pernicieux, et que par une raison contraire la plupart des étangs des anciennes provinces de Sologne et Berry, compris dans les départements du Cher et du Loiret, et de Loir-et-Cher, se trouvant dans un pays plat, sont plus sujets à se dessécher en été. J'ai possédé six étangs dans ces contrées jusqu'en 1777 et j'ai observé que les habitants y sont sujets dans le printemps et l'automne à des fièvres intermittentes et qu'ils ont en général le teint pâle et jaune; tout semble donc concourir pour la salubrité du pays à faire désirer dans ce pays la destruction des étangs trop plats qui ne sont pas nourris par des sources vives; mais il faut être prévenu que la suppression des étangs de la Sologne sera pour ce pays d'une foible ressource pour l'agriculture parce que les meilleurs terrains en culture dans ces can-

tons ne produisent que des seigles, du sarrazin et un peu d'orge, mais point de froment et peu d'avoine. Le sol du pays consiste dans un sable maigre peu fertile ou dans un corroi, ou argile froid et compact qui a peine à consommer les engrais; or le sol des étangs encore plus ingrats plantés d'herbes aquatiques et joncs offre peu de terrain susceptible d'être cultivé, ces dessèchements augmenteroient les paturages de peu de valeur, fréquents dans ce pays, dont les herbages sont aigres et peu substantiels; ce qui est cause que les bestiaux qui vivent dans ces pâtures sont petits et d'une espèce foible: il faut cependant observer qu'au milieu des paturages étendus où plusieurs troupeaux se rassemblent journellement, il est nécessaire de conserver en été quelque étang absolument nécessaire pour faire abreuver les bestiaux. Il paroît assez manifeste que le désir d'augmenter la production annuelle du blé paroît avoir contribué à faire proscrire les étangs, sur quoi on observe que pour le département de la Meurthe, les cultivateurs jusqu'en 1792, ont paru empressés d'étendre leur culture et qu'ils étoient excités par le haut prix du grain; mais que la formation des quinze bataillons de volontaires, la sortie des villages de tous les garçons pour la première réquisition et la fréquence des convois militaires ont forcé de mettre bas un grand nombre de charrues, parce que les terres du pays sont trop fortes pour être cultivées par des femmes ou des hommes sexagénaires, il faut des gens robustes pour y tenir et diriger la charrue, il est donc resté forcément quelques terres sans culture et dans les départements voisins des derniers. Ce n'est pas de nouveaux terrains qu'il faut pour augmenter la production annuelle du blé et des avoines, mais des bras et des bestiaux, car sur les 500 chevaux fournis pour les armées par chaque département, il y en a au moins 300 de pris chez les cultivateurs, cela étoit sans doute nécessaire, mais il faut du temps pour les remplacer.

Pour résumer on pense : 1°) Que les étangs qui ont de la profondeur en eau, qui sont nourris par des ruisseaux ou sources d'eau vive, et qui font tourner des moulins pourroient être exemptés de la suppression.

2°) Que l'on pourroit supprimer sans inconvénient la plupart des étangs trop plats qui ne sont alimentés que par les eaux pluviales, sujets à des accroissements et dessèchements alternatifs qui occasionnent des exhalaisons malsaines d'après l'avis des communes.

3°) Que la dite suppression pourroit avoir lieu à mesure de chaque pêche d'étang.

Telles sont les observations d'un patriote qui ne les a écrit[es] que pour le bien de l'état et qui se fera au surplus un devoir de respecter et d'obéir aux loix.

LEBRUCHE (?)

Renvoyé au comité d'agriculture(1).

(1) Mention marginale, datée du 29 vent. et signée Tallien.